



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 31 janvier 2020

Situation des conchyliculteurs de la baie de Bourgneuf : l'État se mobilise

Suite à l'arrêté préfectoral du 24 janvier dernier interdisant temporairement la pêche et la commercialisation des coquillages en provenance de la baie de Bourgneuf - Nord-Est du Gois, le sous-préfet des Sables d'Olonne a rencontré cette semaine le président du comité régional conchylicole en présence des services de l'État (DDPP, DDTM, ARS et DIRECCTE), afin de faire le point sur la situation des professionnels concernés et d'évoquer des mesures pour accompagner les 124 entreprises agréées du secteur.

Cette réunion s'est prolongée par une réunion publique au cours de laquelle les services de l'État ont pu échanger directement avec les professionnels, s'agissant notamment de l'origine humaine de la contamination qui a été confirmée en lien avec l'épidémie de gastro-entérite qui a frappé la région en toute fin d'année.

Les services de l'État vont réunir les collectivités locales compétentes pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, et concernées par un renforcement de l'information sur la qualité sanitaire des eaux rejetées en direction des conchyliculteurs du bassin de Bourgneuf.

La Vendée va adopter le questionnaire utilisé en Loire-Atlantique et dans le Morbihan, déjà confrontés à une telle situation, pour faire remonter au niveau ministériel les difficultés financières que va connaître la filière.

Les services de l'État sont d'ores et déjà mobilisés auprès des entreprises qui souhaiteraient bénéficier du soutien à l'activité partielle et une réunion sera organisée mardi prochain entre les représentants de la profession et les responsables des services financiers (Finances Publiques, URSSAF et MSA) pour présenter les différents dispositifs de soutien aux entreprises connaissant des difficultés conjoncturelles.

En l'absence à ce jour de nouveau signal d'alerte sur la zone baie de Bourgneuf – Nord Est du Gois, le retour à une situation sanitaire favorable semble se dessiner et permettre une ré-ouverture de la zone le 6 février prochain.

